



COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 2 novembre 2015
Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

Étaient présents : 88 membres

Délégués des Communes

1. M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Maire de LA CHATRE) Président
2. M. DEGAY Jean Michel (Maire d'AIGURANDE) 1^{er} Vice-Président
3. M. DAUGERON François (Maire de SAINTE SEVERE) 3^{ème} Vice-Président
4. M. ALIX Claude (NERET)
5. Mme ALLELY Françoise (MALICORNAY)
6. Mme AUROUX Karine (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
7. Mme BAHY Christine (NOHANT VIC)
8. M. BALLEREAU Jean Marc (CLUIS)
9. M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
10. Mme BLANCHARD Chantal (VICQ EXEMPLET)
11. M. BLIN Michel (Maire de MONTGIVRAY) représenté par Mme Christine PEPIN suppléante
12. Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
13. M. BOULBON Frédéric (BRIANTES)
14. M. BOURDEAU Jean Marie (LACS)
15. Mme BRUNAUD Anne Marie (MALICORNAY)
16. M. BRUNET Marc (THEVET ST JULIEN)
17. M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
18. Mme CHADRON Mauricette (FEUSINES)
19. Mme CHAGNON Josette (LACS) représentée par M. Bernard BOUBET suppléant
20. Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
21. Mme COMMON Colette (SAZERAY)
22. Mme D'HOOGHE Nicole (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
23. M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
24. Mme DEBONDANS Sylvie (VIJON)
25. M. DEGUET Rémy (SAINT PLANTAIRE)
26. M. DENORMANDIE Arnaud (FOUGEROLLES)
27. M. DORADOUX Jean Luc (Maire de PERASSAY)
28. M. DUDAN Jacques (MONTIPOURET)
29. Mme DUPEUX Marie Jeanne (SAZERAY)
30. M. FOISEL Michel (FOUGEROLLES)
31. M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
32. M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
33. M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
34. M. JOUVE Cyril (MONTLEVIC)

35. Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
36. M. LAFONT Marc (MERS SUR INDRE)
37. M. LAGOUTTE Gérard (LOURDOUEIX ST MICHEL)
38. M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT AOUT) représenté par M. Jean Pierre GOYER suppléant
39. Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME) représentée par M. Bernard JEOMEAU suppléant
40. M. LANSADE François (LOURDOUEIX ST MICHEL)
41. Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE)
42. M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
43. Mme MARIE Sabrina (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
44. M. MARIEZ Bernard (SAINT CHARTIER)
45. M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
46. M. MENEURET Quentin (LYS ST GEORGES)
47. M. MINET Claude (CLUIS)
48. M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
49. Mme MONGIS CARRION Simone (Maire de MONTCHEVRIER)
50. M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
51. M. MOULIN Christophe (BRIANTES) représenté par M. Bernard PEROT suppléant
52. M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
53. Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
54. M. NICOLET Jean Pierre (ST AOUT)
55. Mme NOC CHAPUT Stéphanie (CHASSIGNOLLES) représentée par M. Gilles LEBEAU suppléant
56. M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
57. Mme OLD Isabelle (LA MOTTE FEUILLY)
58. M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT)
59. M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
60. M. PEDARD Jean Pierre (Maire de CHAMPILLET)
61. Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
62. M. PERRIN Maurice (ST DENIS DE JOUHET)
63. M. PICHON Jean Claude (LA CHATRE)
64. Mme PILLOT DUPUIS Laurence (SAINTE SEVERE)
65. M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
66. Mme POISSONNET Sandra (MAILLET)
67. M. RABRET Benoît (VIJON)
68. Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
69. Mme ROUILLARD Mireille (VICQ EXEMPLET)
70. M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
71. M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC) représenté par Mme Béatrice CHERAMY suppléante
72. M. SAINT MICHEL Bertrand (ORSENNES)
73. Mme SCHIAVI Béatrice (SAINT CHARTIER)
74. Mme SIMON Monique (MONTLEVIC)
75. Mme TEINTURIER Jacqueline (MONTGIVRAY)
76. M. TORNETTO Gilbert (CHAMPILLET)
77. M. VIAUD Philippe (TRANZAULT)
78. M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)
79. M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN) représenté par M. Patrick THOMAS suppléant

Conseillers Départementaux

80. M. DESCOUT Serge (Conseiller Départemental de LA CHATRE)
81. Mme LAFARCINADE Marie Jeanne (Conseillère Départementale de NEUVY ST SEPULCHRE)
82. Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de LA CHATRE)

Délégués des Communautés de Communes

- 83. M. COURTAUD Pascal (Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne) représenté par M. Daniel DAUDON suppléant
- 84. M. GARRY André (Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 85. M. GAUTRON Guy (Président de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne, Maire de NEUVY ST SEPULCHRE) 2^{ème} Vice-Président
- 86. M. MANCOIS Jean Luc (Maire de ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE) représenté par M. Philippe PATRIGEON suppléant
- 87. M. POITRENAUD Jean Jacques (CHASSIGNOLLES)
- 88. M. ROBERT Christian (Maire de MERS SUR INDRE)

M. DELAVERGNE Jean (Conseiller Régional référent du Pays)

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

Équipe du Pays :

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH)

Étaient excusés ou absents : 24 délégués

- 1. M. ALLEBEE Robert (POULIGNY NOTRE DAME)
- 2. M. BRETAUD Michel (Maire de LA BUXERETTE)
- 3. M. BREUILLAUD Michèle (MERS SUR INDRE)
- 4. M. BRISSE Patrick (SARZAY)
- 5. Mme BUVAT Françoise (URCIERS)
- 6. M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
- 7. M. GABILLAT Richard (NEUVY ST SEULCHRE)
- 8. M. GENICHON Sébastien (NERET)
- 9. M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
- 10. M. JULIEN Pierre (LE MAGNY)
- 11. M. LACOU Patrick (Maire de SARZAY)
- 12. M. LAURENT Julien (LOUROUER ST LAURENT)
- 13. M. LELARD Philippe (MONTIPOURET)
- 14. M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
- 15. M. MARECHAL Emmanuel (LA BUXERETTE)
- 16. M. MICHOT Olivier (LYS ST GEORGES)
- 17. Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
- 18. M. PINTON Louis (Sénateur de l'Indre, Président du Conseil Départemental de l'Indre, Conseiller Départemental de NEUVY ST SEPULCHRE)
- 19. M. PRADAT Eric (URCIERS)
- 20. M. QUENTIN Benjamin (LA MOTTE FEUILLY)
- 21. Mme RAYMOND Delphine (THEVET ST JULIEN)
- 22. M. SIMON Bruno (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
- 23. M. THEBAULT Bernard (MAILLET)
- 24. Mme TRIBET Annie (CREVANT)

M. FRADET Michel (Conseiller Régional)

Mme REYT Astrid (Chargée de Mission, région Centre-Val de Loire)

M. LUMET Christophe (Directeur de la DATEER, Conseil départemental de l'Indre)

M. Jean-Michel DEGAY, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, préside l'assemblée générale.

Le Président ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle à LA CHÂTRE.

Il tient à souligner la présence de nombreux délégués à ce comité syndical qui démontre la forte implication des élus du Pays dans les projets de développement du territoire.

Le Président tient à excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

M. FORISSIER demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 10 juillet 2015. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie M. Jean DELAVERGNE, Conseiller régional référent du Pays :

- pour sa **participation régulière** aux Comités syndicaux du Pays,
- et surtout pour **son écoute et son soutien** des actions sur le Pays.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) **SCoT** : point sur la démarche
- 2) **OPAH** : point sur le programme, protocole EDF
- 3) **LEADER** : résultat de la candidature, création d'un poste d'animation
- 4) **Véloroutes** : validation de l'engagement de l'étude
- 5) **Animation de la TVB** : validation des actions
- 6) **MAEC** : candidature 2016
- 7) **Zéro pesticide** : engagement de l'opération
- 8) Divers

1) SCoT : point sur la démarche

Le Président évoque l'avancement de la démarche SCoT sur le Pays.

LE CALENDRIER DES PROCHAINES ETAPES DU SCOT

- 1)** Arrêté préfectoral du 6 mai 2015 modifiant les statuts du Pays
- 2)** Arrêté préfectoral fixant le périmètre du SCoT attendu fin 2015

Par lettre du 20 octobre, le Préfet de l'Indre a informé le Président que la candidature du Pays à l'appel à projets national « SCoT ruraux 2015 » n'avait pas été retenue (seuls 14 SCoT retenus au niveau national : priorité donnée aux PLUI).

Sachant que l'attribution d'une **aide de l'Etat** (30 000 à 100 000 €) est indispensable au financement des dépenses liées à l'élaboration du SCoT (études et animation), le Préfet propose de soutenir la candidature du Pays à un éventuel appel à projets national « SCoT ruraux » qui serait lancé en principe début 2016.

Dans le cas d'une candidature à l'appel à projets SCoT 2016, la **réponse de l'Etat serait attendue au mieux à l'été 2016**.

Sachant que le Pays ne peut engager aucune dépense sans avoir l'assurance de bénéficier d'une aide de l'Etat, le Président propose au **1^{er} semestre 2016** de solliciter l'accompagnement des services de l'Etat pour :

- Engager la **concertation auprès des élus des 51 Communes et des 3 CdC** ;
 - 4 réunions à organiser : La Châtre, Ste Sévère, Neuvy et Aigurande
 - Informations générales sur le SCoT suivies d'un débat en vue de finaliser les objectifs et les modalités de concertation du « SCoT du Pays de La Châtre en Berry »
- Et rédiger les **cahiers des charges** des études à mener pour élaborer le SCoT.

CANDIDATURE DU PAYS DE LA CHATRE EN BERRY A L'APPEL A PROJET SCOT 2016

Le Président propose au Comité syndical de **valider la candidature du Pays à l'éventuel appel à projets national « SCoT ruraux » 2016**.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** la candidature du Pays de La Châtre en Berry à l'appel à projets national « SCoT ruraux 2016 »
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays :
 - à déposer auprès du Préfet de l'Indre une candidature à l'appel à projets national « SCoT ruraux 2016 »,
 - à solliciter à ce titre un soutien financier de l'Etat,
 - et à engager toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du SCoT sur le Pays.

2) OPAH : point sur le programme, protocole EDF

M. FORISSIER remercie M. DEGAY pour l'ouverture de la séance et passe la parole à Mme PERES pour présenter le bilan de la 3^{ème} année de l'OPAH-RR du Pays.

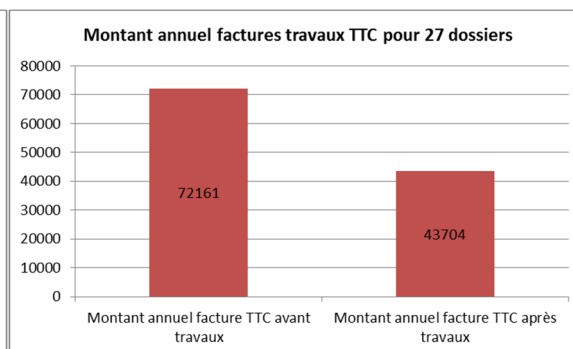
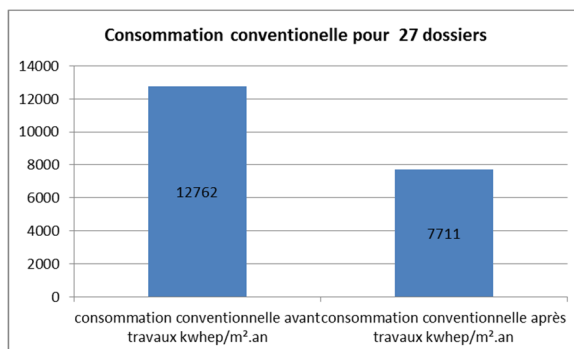
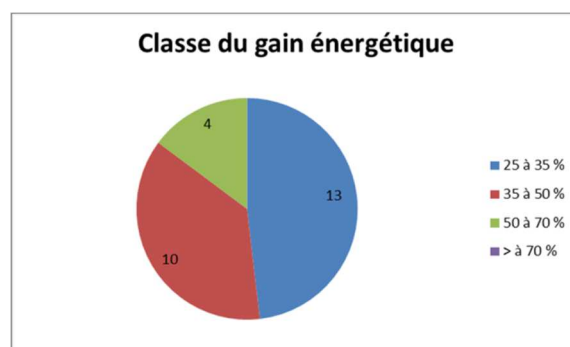
CONSTAT

- Fin 2014, l'enveloppe ANAH était épuisée et de nombreux dossiers ont été stockés
- Baisse de la dotation annuelle 2015 :
 - Enveloppe ANAH réduite de 18%
 - Enveloppe FART réduite de 50%
- Une répartition de la dotation 2015 a été opérée entre les territoires

BILAN DE LA 3EME ANNEE D'OPAH-RR (D'OCTOBRE 2014 A SEPTEMBRE 2015)

- **53 dossiers** de demande de subvention ont été acceptés par l'Anah en 2014-2015

- ❑ 27 résidences principales améliorées (cf. graphiques ci-dessous)
 - ❑ 26 logements adaptés (PIG du Conseil départemental de l'Indre)
- **272 216 € de subvention de l'Anah**
 - ❑ 213 727 € Habiter Mieux
 - ❑ 58 484 € PIG
- La totalité des demandes de subvention déposées a généré **722 973 € de travaux sur le territoire**
 - ❑ **1 € de subvention** a donc généré **2,70 € de travaux** sur le Pays
- Les propriétaires occupants ont fait appel dans **80 %** des cas à des **entrepreneurs**, dont le siège social se localise **sur le Pays de La Châtre en Berry**



LA 3EME ANNEE DE L'OPAH EN QUELQUES CHIFFRES

- plus de 140 personnes renseignées
- 30 visites de logement effectuées
- 11 permanences organisées (accueil de plus de 20 personnes)
- 20 contacts suite **numéro vert** (0 810 140 240) suivi par ADIL via le Point Rénovation Info Service (PRIS)

PROTOCOLE « CEE HABITER MIEUX »

L'ANAH valorise les « Certificats d'Economie d'Énergie » (CEE) correspondant à la réalisation effective des opérations de rénovation financées dans le cadre du programme « habiter mieux ».

- ❑ 25% de cette valorisation reviennent de droit aux collectivités participant financièrement au programme « habiter mieux »
- ❑ Cette valorisation est estimée de **150 à 200 € par dossier** sur la période 2014-2015 qui compte environ **100 dossiers**

De nouvelles modalités sont à venir pour la période 2016-2017.

Le Président propose au Comité syndical de **valider la valorisation des « CEE habiter mieux » pour le financement d'une partie du poste de la chargée de mission OPAH.**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** la valorisation des « CEE habiter mieux » qui participera pour partie au financement du poste de la chargée de mission OPAH ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer le protocole avec le Directeur EDF et le Préfet de l'Indre en qualité de délégué local de l'Anah dans l'Indre.

DESIGNATION D'UN ELU REFERENT OPAH DU PAYS DE LA CHATRE EN BERRY

Le Président indique que suite aux dernières élections départementales, M. Michel APPERT n'est plus délégué du Pays. Or, il était élu référent OPAH, suppléant.

Le Président propose au Comité syndical de **désigner un nouvel élu du Pays référent OPAH, suppléant de M. Jean Michel DEGAY, titulaire.**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **DESIGNE Mme Nicole D'HOOGHE**, Conseillère municipale de Verneuil-sur-Igneraie, en qualité d'élue du Pays référente OPAH, suppléante de M. Jean Michel DEGAY.

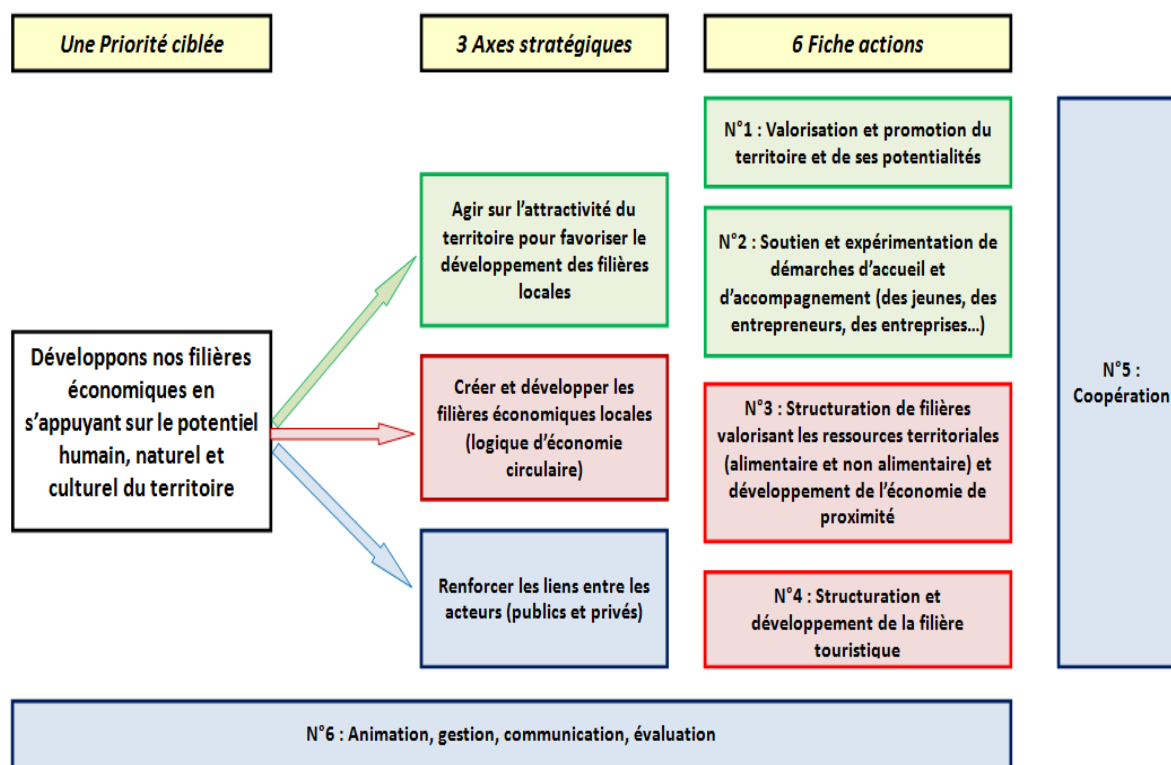
3) LEADER : résultat de la candidature, création d'un poste d'animation

Le Président rappelle que le Pays a déposé une **Candidature LEADER** le 15 avril 2015. Une audition le 1er juillet 2015 a permis d'exposer notre dossier LEADER aux membres du Comité régional de sélection et de répondre à leurs questions.

VALIDATION DE LA CANDIDATURE LEADER

- ❑ **Candidature LEADER validée** par lettre du Président de la région du 7 juillet 2015 pour une dotation de 900 000 € de FEADER, sous réserve d'apporter des compléments avant le 15 octobre 2015
- ❑ **Candidature retravaillée** transmise à la région le 28 septembre 2015
 - **Priorité ciblée** maintenue car elle était suffisamment précise
 - **Stratégie LEADER** simplifiée en regroupant les actions économiques n°3 (filiales) et n°4 (économie de proximité)
 - **Plan de développement** resserré autour de 6 actions (au lieu de 7)
 - **Maquette financière** adaptée à la dotation de 900 000 € tout en conservant la répartition définie par les acteurs locaux

UNE STRATEGIE LEADER SIMPLIFIEE (PLUS LISIBLE)



UNE MAQUETTE FINANCIERE AFFINEE ET REALISTE

AXES	FICHES ACTIONS	Contributions publiques françaises						FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de cofinancement du FEADER par rapport à la DPN	Contribution privée éventuelle	
		EPCI/Communes		Conseil Général		Conseil Régional					Montant	% de la DPN
Axe 1 Agir sur l'attractivité du territoire pour favoriser le développement des filières locales	N°1 : Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités	17 500 €	10%	8 750 €	5%	8 750 €	5%	140 000 €	175 000 €	80%	35 000,00 €	20%
	N°2 : Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement (des jeunes, des entrepreneurs, des entreprises, des télétravailleurs...)	12 500 €	10%	6 250 €	5%	6 250 €	5%	100 000 €	125 000 €	80%	25 000 €	20%
Axe 2 Créer et développer les filières économiques locales (logique d'économie circulaire)	N°3 : Structuration de filières valorisant les ressources territoriales (alimentaire et non alimentaire) et développement de l'économie de proximité	25 000 €	10%	12 500 €	5%	12 500 €	5%	200 000 €	250 000 €	80%	100 000 €	40%
	N°4 : Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien « nature-culture »	20 000 €	10%	10 000 €	5%	10 000 €	5%	160 000 €	200 000 €	80%	40 000 €	20%
Axe 3 Renforcer les liens entre les acteurs (publics et privés)	N°5 : Coopération	12 500 €	10%	6 250 €	5%	6 250 €	5%	100 000 €	125 000 €	80%	12 500 €	10%
	N°6 : Animation, gestion, communication, évaluation	25 000 €	10%	12 500 €	5%	12 500 €	5%	200 000 €	250 000 €	80%	- €	0%
TOTAL		112 500 €		56 250 €		56 250 €		900 000 €	1 125 000 €		212 500 €	

M. DELAVERGNE précise que le dispositif ID en Campagne pourra être sollicité par les porteurs de projets privés pour venir en cofinancement public du programme LEADER.

Pour plus d'informations, le Président indique aux délégués que le **dossier de candidature LEADER** déposé à la région est téléchargeable sur le site internet du Pays à l'adresse suivante :

<http://www.pays-lachatre-berry.com/actualites/8-leader-2014-2020.html>

CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION LEADER

Sachant que la région Centre-Val de Loire a retenu le projet LEADER du Pays et afin d'engager la mise en œuvre de ce programme européen en 2016, le Président propose de **valider la création d'un poste de chargé de mission LEADER**.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** que la création d'un emploi permanent de chargé de mission LEADER de catégorie A
- ⇒ **PRECISE** que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifié par les articles 40 et 41 de la loi 2012-347 du 12 mars 2012, pour une durée maximale de 3 ans renouvelable une fois dans la limite maximale de 6 ans à compter du 1er janvier 2016
- ⇒ **FIXE** la rémunération afférente à cet emploi sur la base du grade d'Attaché territorial
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer le contrat de travail à venir

4) Véloroutes : validation de l'engagement de l'étude

VELOROUTES : ITINERAIRES SUD DE LA REGION

Le Président rappelle que le Pays souhaite engager sur la période 2015/2016 une **étude pré-opérationnelle** (phase 1) :

- pour l'identification des «itinéraires à vélo» sur les territoires du sud de la région,
- en partenariat avec les Pays Val de Creuse-Val d'Anglin et Berry St-Amandois
- au titre de la mesure 6.1 b) du Contrat régional de 3^{ème} génération intitulée «*Développement de l'usage du vélo à vocation touristique*»

L'objectif serait d'engager dans le cadre du prochain Contrat régional (*Contrat Régional de Solidarité Territoriale*), une **mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage** (phase 2) pour la réalisation des «itinéraires à vélo» sur les territoires du sud de la région **par les Communautés de Communes concernées**.

L'**étude phase 1** sera lancée en 2016, tandis que la phase 2 serait conditionnelle (lancement prévisionnel en 2017).

La phase 1 consistera à identifier précisément sur les 3 Pays les tracés des **3 itinéraires cyclables** suivants :

- Indre à Vélo** (liaison Jeu-les-Bois - La Châtre)
- Touraine Berry à Vélo**

❑ Saint Jacques à Vélo via Vézelay entre Crozant (23) et Saint Amand Montrond (18)

Les véloroutes et territoires cyclables touristiques en région Centre



- La Loire à Vélo
- Canaux du Loing et de Briare
- Indre à Vélo
- Cher et canal de Berry
- Paris/Chartres/Mont Saint Michel
- Le Loir à Vélo
- L'Eure à Vélo
- Saint Jacques à vélo (voie de Chartres)
- Touraine Berry à Vélo
- Saint Jacques à vélo (voie de Vézelay)
- Saint Jacques à Vélo (voie de Tours)

L'étude comportera 2 étapes :

- ❑ L'identification des tracés des 3 itinéraires cyclables (étape 1),
- ❑ Et la mise en œuvre opérationnelle des aménagements cyclables (étape 2).

Questions posées par les délégués :

- Hébergements touristiques prévus pour l'accueil des cyclotouristes ?
- Points de location de vélos et d'assistance pour réparer les vélos sur le territoire ?

Le Président répond que « l'étude vélo » abordera ces questions. En effet, il faudra que les cyclotouristes puissent trouver le long des itinéraires cyclables tous les services indispensables à la qualité de leur accueil (hébergement, restauration, location et réparation de vélos...).

Deux délégués du Pays M. NONIN et M. GOYER se disent très intéressés par cette « étude vélo ». A ce titre, ils souhaiteraient siéger au sein du **Comité de pilotage du Pays** aux côtés des deux élus référents (MM. MATHEY et DENORMANDIE).

ENGAGEMENT DE L'ETUDE VELO

Le Président propose au Comité syndical de **valider l'engagement de l'étude vélo**.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** l'engagement de l'étude **pré-opérationnelle (phase 1)** pour l'identification des « itinéraires à vélo » sur les territoires du sud de la région au titre de la mesure 6.1 b) du Contrat régional de 3^{ème} génération
- ⇒ **VALIDE** le cahier des charges de l'étude pré-opérationnelle (phase 1)

- ⇒ **DECIDE** de coordonner cette étude en partenariat avec les Pays Val de Creuse-Val d'Anglin et Berry St-Amandois
- ⇒ **APPROUVE** la participation des élus référents du Pays (M. Mathey, titulaire et M. Denormandie, suppléant) aux Comités de pilotage Pays et inter-Pays
- ⇒ **APPROUVE** l'engagement d'une consultation inter-Pays en vue de choisir les prestataires qui seront retenus pour réaliser cette étude
- ⇒ **MANDATE** le Président du Pays pour solliciter la subvention régionale au titre du Contrat de 3^{ème} génération (80% du coût TTC)
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'étude vélo

5) Animation de la TVB : validation des actions

Le Président rappelle que le Pays souhaite engager l'**animation de la TVB** sur la période de janvier 2016 à juin 2017, en vue de **mettre en œuvre les actions paysages prioritaires** déclinées dans le programme opérationnel de la TVB au titre de la mesure 5.1 b) du Contrat régional de 3^{ème} génération intitulée «*Mieux prendre en compte le paysage*».

Suite au vote du budget, les actions prioritaires de la TVB étaient les suivantes :

- Sensibiliser le **grand public**, notamment sur les espèces emblématiques du Boischaud Sud ;
- Créer un **observatoire du bocage** ;
- Assurer la promotion et le suivi de l'opération **zéro pesticide**, engagée à titre expérimental sur 5 communes volontaires en 2016 (Aigurande, Crozon, La Châtre, Neuvy et Ste Sévère), sur les autres communes du territoire ;
- Promouvoir l'installation de **chaudières collectives bois** ;
- Promouvoir les **MAEC** sur le territoire.

Le Président propose d'engager la consultation en novembre pour des offres à déposer par les prestataires intéressés avant le **vendredi 11 décembre 2015**.

Conformément au budget 2015, le coût de l'animation TVB sera plafonné à **50 000 €** pour une subvention régionale sollicitée de **40 000 €** (Taux : 80%).

ENGAGEMENT DE LA MISSION D'ANIMATION DE LA TVB DU PAYS

Le Président propose au Comité syndical de **valider l'engagement de la mission d'animation de la TVB du Pays**.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** la mission d'**animation de la TVB du Pays** sur la période 2016/2017 pour mettre en œuvre les actions prioritaires déclinées dans le programme opérationnel de la TVB
- ⇒ **VALIDE** le cahier des charges de cette consultation sous réserve des amendements formulés par le Comité technique TVB du 09/11/2015

- ⇒ **APPROUVE** l'engagement d'une consultation en vue de choisir le(s) prestataire(s) qui sera(ont) retenu(s) pour réaliser cette mission d'animation de la TVB
- ⇒ **DELEGUE** le choix du(des) prestataire(s) au Comité de sélection composé du Président (M. Forissier), des 3 Vice-Présidents (MM. Degay, Daugeron et Gautron) et des 2 élus référents TVB titulaires du Pays (MM. Calame et Couturier)
- ⇒ **MANDATE** le Président du Pays pour solliciter la subvention régionale au titre du Contrat de 3^{ème} génération (80% du coût TTC) au titre de la *mesure 5.1 b*)
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays à engager toutes les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'animation TVB

6) MAEC : candidature 2016

Le Président indique que la **candidature du Boischaut Sud** à l'appel à projets régional MAEC 2016 devra être déposée avant le 30/11/2015 par le Pays de La Châtre en Berry à la région Centre-Val de Loire et à la DRAAF Centre.

La candidature du « Boischaut Sud » :

- consistera en **l'élaboration du PAEC** (Projet Agro-Environnemental et Climatique) à l'échelle du territoire du Boischaut Sud (Pays de La Châtre en Berry et Val de Creuse-Val d'Anglin) pour mettre en œuvre la campagne MAEC 2016
- mentionnera notamment les éléments suivants :
 - Le type de MAEC et d'Engagements Unitaires,
 - L'animation du PAEC,
 - Et les actions de formations prévues.

Le calendrier prévisionnel serait le suivant :

- PAEC sélectionné** lors de la commission régionale de février 2016
- Dépôt des dossiers MAEC 2016 par les agriculteurs** au 15 mai 2016 (date de la prochaine déclaration PAC)
- Animation territoriale** pour la pré-contractualisation des MAEC 2016 : de janvier à mai 2016

MAEC : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS 2016

Compte tenu du succès de la campagne MAEC 2015 et souhaitant poursuivre la dynamique engagée auprès des agriculteurs volontaires, le Président propose au Comité syndical de **valider la candidature à l'appel à projets MAEC 2016**.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** le projet de **PAEC Boischaut Sud 2016** qui sera soumis au Comité de pilotage du 26/11/2015
- ⇒ **VALIDE** le dépôt de la candidature « PAEC Boischaut Sud 2016 » auprès de la région et de la DRAAF avant le 30/11/2015 au titre du « *2^{ème} appel à projets agro-environnemental et climatique pour la campagne 2016* »

- ⇒ **DELEGUE** l'animation de la campagne MAEC 2016 aux prestataires retenus par le Pays :
 - Animation et coordination territoriale : Association ADAR-CIVAM
 - Expertise agricole : Chambre d'agriculture de l'Indre
 - Expertise environnementale : Association Indre Nature
- ⇒ **MANDATE** le Président du Pays, M. Nicolas FORISSIER, pour solliciter une subvention de l'Etat auprès du Ministère de l'agriculture pour financer l'animation de la campagne MAEC 2016
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry, M. Nicolas FORISSIER :
 - À déposer une candidature à l'appel à projets 2016 ;
 - À solliciter à ce titre, tous les financements mobilisables auprès de l'Europe, de l'Etat et de la région Centre-Val de Loire ;
 - Et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la MAEC 2016.

7) Zéro pesticide : engagement de l'opération

Le Président rappelle que l'opération zéro pesticide a été validée en Comité syndical du 10 juillet 2015, à titre expérimental sur les 5 communes suivantes : Aigurande, Crozon-sur-Vauvre, La Châtre, Neuvy-St-Sépulcre et Ste Sévère-sur-Indre.

Une consultation a été adressée le 16 septembre 2015 aux prestataires suivants :

- Indre nature
- Sologne nature environnement
- CPIE Brenne Berry
- Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement

Le Pays a reçu une seule réponse dans les délais imposés (avant le 9 octobre 2015) : une candidature commune d'**Indre nature / CPIE Brenne Berry**.

Le Président propose au Comité syndical de **valider le marché relatif à l'étude zéro pesticide**.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** l'attribution du marché de « l'étude zéro pesticide », sur la période 2016/2017 à l'offre conjointe présentée par l'association Indre nature et le CPIE Brenne Berry, plafonné à un coût de 25 000 € TTC
- ⇒ **MANDATE** le Président du Pays, M. Nicolas FORISSIER, pour solliciter la subvention régionale dans le cadre du Contrat de 3^{ème} génération (80% du coût TTC) au titre de la *mesure 7.2 b)*
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry, M. Nicolas FORISSIER :
 - À engager l'étude zéro pesticide qui sera réalisée sur la période 2016/2017 ;
 - À solliciter à ce titre, une subvention auprès de la région Centre-Val de Loire ;
 - Et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'étude zéro pesticide.

8) Divers

Pour le **Contrat régional de 3^{ème} génération**, le Président rappelle que :

- ❑ le dépôt des **dossiers de subventions** s'achèvera le 31 décembre 2016,
- ❑ et le dépôt des **demandes de paiements** s'achèvera le 31 décembre 2017.

L'année 2016 permettra de travailler sur le prochain Contrat régional (CRST : Contrat Régional de Solidarité Territoriale) comme suit :

- ❑ 1^{er} semestre 2016 : information des élus sur le CRST
- ❑ 2^{ème} semestre 2016 : recensement des projets en vue d'élaborer le programme d'actions du CRST
- ❑ 1^{er} semestre 2017 : négociation avec la région en vue de la signature du CRST

Pour son dernier Comité syndical, M. DELAVERGNE tenait sincèrement à remercier les élus du Pays de La Châtre en Berry pour leur accueil. Il rappelle qu'il avait choisi ce territoire pour le dynamisme des élus et des membres du Conseil de développement.

M. DELAVERGNE croit au potentiel de ce territoire.

Il remercie le Président d'avoir salué les **subventions de la région** qui ont contribué au développement de ce territoire : dotation du Contrat régional + enveloppes additionnelles (logements, espaces publics, pôle de centralité) + LEADER.

Pour que l'action régionale soit efficace, il faut qu'elle rencontre un dynamisme local. C'est le cas pour ce territoire du Boischaud Sud qui s'est positionné sur des axes prioritaires de la région Centre-Val de Loire.

M. FORISSIER évoque son profond respect à M. DELAVERGNE en dépit d'opinions différentes.

Effectivement, les élus du Pays de La Châtre en Berry veulent aller de l'avant, mais c'est parfois difficile, voire même un peu compliqué. Toutefois, il faut toujours persévérer pour avancer et bénéficier en retour des crédits de la région.

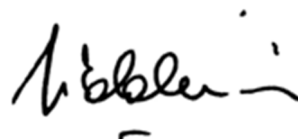
Outre le financement des projets du territoire, les crédits régionaux ont également permis de mieux coordonner les actions des Communes de Communes au sein du territoire.

Néanmoins, il faudrait veiller à l'avenir à plus de « simplicité » dans les procédures, les modalités d'application, les conditions d'éligibilité... en partant des « projets de terrain ».

En conclusion, le Président remercie M. DELAVERGNE pour son soutien des projets du territoire, son implication dans les Comités syndicaux et son « franc-parler ».

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,
Nicolas FORISSIER**



Les membres présents,